

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03943

Numéro SIREN : 539 012 963

Nom ou dénomination : A.L PLOMBERIE

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2023 sous le numéro de dépôt 26260

AL PLOMBERIE

Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Document reçu par les services fiscaux le 29/04/2023 à 10:00

1.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AL PLOMBERIE - SIREN : 539012963						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12 Durée de l'exercice précédent 12							
						Exercice N clos le 31/12/2022	
						Exercice N-1 clos le 31/12/2021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	27 000	012		27 000	27 000
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	72 563	030	45 793	26 770	35 694
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	99 563	048	45 793	53 770	62 694
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	5 209	070		5 209	8 749
	Créances autres (3)	072	529	074		529	5 064
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	166 539	086		166 539	143 015
Charges constatées d'avance	092		094				
TOTAL II	096	172 277	098		172 277	156 828	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	271 840	112	45 793	226 047	219 522
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		120	27 000	27 000	
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126			
	Réserves réglementées	130		130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)	131		132			
	Report à nouveau	134		134	155 731	148 252	
	Résultat de l'exercice	136		136	20 666	10 179	
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	TOTAL I	142		142	203 397	185 431	
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	9 621	19 352	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		166	11 793	14 739	
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)	169		172	1 236		
Produits constatés d'avance				174			
TOTAL III				176	22 650	34 091	
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180	226 047
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise AL PLOMBERIE - SIREN : 539012963										☐							
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022		N-1 clos le 31/12/2021					
Ventes de marchandises				209				210									
Production vendue biens				215				214									
Production vendue services				217				218		238 881		209 325					
Production stockée								222									
Production immobilisée								224									
Subventions d'exploitation reçues								226		10 500		6 667					
Autres produits								230									
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		249 381		215 992			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234									
Variation de stock (marchandises)								236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		82 685		79 820					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240									
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier		242		38 399		29 679					
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244		1 455		1 407					
Rémunérations du personnel								250		61 539		58 106					
Charges sociales								252		29 489		21 586					
Dotations aux amortissements								254		13 520		12 886					
Dotations aux provisions								256									
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262									
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260													
Total des charges d'exploitation (II)										264		227 087		203 484			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270		22 294		12 508			
Produits financiers				(III)				280		91		144					
Produits exceptionnels				(IV)				290		2 519							
Charges financières				(V)				294		366		616					
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)		347		300		225		61					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		(VI)		348											
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306		3 647		1 796					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310		20 666		10 179			
B - RÉSULTAT FISCAL										312		20 666		314			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles										316							
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles										318							
Provisions non déductibles										322							
Impôts et taxes non déductibles										324		3 647					
Divers et intérêts excédentaires		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330							
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997							
Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342							
Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989											
Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138											
Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344											
ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993											
Bassins urbains à dynamiser - BUD		992															
Dont divers		Créance report en arrière du déficit		346						350							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655													
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643													
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645													
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647													
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648													
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641													
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990													
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649													
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		24 313		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356							
Déficits antérieurs reportables														360			
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		24 313		372	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise AL PLOMBERIE – SIREN : 539012963										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	27 000	402		404		406	27 000		
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	1 463	442		444		446	1 463		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460	68 945	462	4 597	464	4 501	466	69 041		
Autres immobilisations corporelles		470	2 059	472		474		476	2 059		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	99 467	492	4 597	494	4 501	496	99 563		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	1 463	532		534		536	1 463		
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550	33 253	552	13 520	554	4 501	556	42 272		
Autres immobilisations corporelles		560	2 058	562		564		566	2 058		
TOTAL		570	36 774	572	13 520	574	4 501	576	45 793		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%					579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596		585	597	599		

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>AL PLOMBERIE - SIREN : 539012963</u>							Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur comptes clients	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
					Dotations		Reprises	
Fonds commercial					681		683	
Autres immobilisations incorporelles					700		705	
Terrains					710		715	
Constructions					720		725	
Installations techniques, matériel et outillage					730		735	
Installations générales agencements aménagements divers					740		745	
Matériel de transport					750		755	
Autres immobilisations corporelles					760		765	
TOTAL					770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT								
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
2								
3								
4								
5								
6								
TOTAL à reporter							780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent							982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)							982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice							982 ter	
Déficits imputés							983	
Déficits reportables							984	
Déficits de l'exercice							860	
Total des déficits restant à reporter							870	
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380		
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374	31 382
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	20 378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397	

EURL LA A.L PLOMBERIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 27 000 Euros
71, B avenue de la libération
33440 – AMBARES ET LAGRAVE

RCS BORDEAUX B539 012 963

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS-LE 31 DECEMBRE 2023

L'associé unique reprend, ci-après, successivement, l'ensemble des informations prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 238 881 €.

Les charges d'exploitation, se sont élevées à 227 087 €.

Le résultat de la société est bénéficiaire de 20 666 €.

SITUATION DE LA SOCIETE AU JOUR DU PRESENT RAPPORT EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Les premiers mois de l'année 2023 laisse entrevoir un niveau d'activité équivalent par rapport au début de l'année 2022.

PRESENTATION DES COMPTES

1° - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers présentés sont établis conformément aux règles comptables françaises en vigueur.

2° - LE COMPTE DE RESULTAT

Les produits d'exploitation s'élèvent à 249 381 €.

Les charges d'exploitation sont de 227 087 €.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le résultat courant avant impôt s'élève à 22 019 €.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 20 666 € après un impôt société de 3 647 €.

3° - LES COMPTES DE BILAN

➤ Bilan actif

L'actif immobilisé net est de 53 770 €.

L'actif circulant net s'élève à 172 277 €, les principaux postes en étant les suivants :

- Disponibilités	166 539 €
------------------	-----------

➤ Bilan passif

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2022 s'élève à 203 397 €.

L'ensemble des dettes s'élève par ailleurs à 22 650 €

Les principaux postes sont les suivants :

Dettes fournisseurs	11 793 €
---------------------	----------

**EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET
DEPUIS LA CLOTURE DE CET EXERCICE**

Aucun évènement significatif intervenu au cours de l'exercice ou postérieurement à celui-ci n'est à signaler.

**ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE
DEVELOPPEMENT.**

Néant.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1°- PRISES DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE ET CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Néant.

2°- SITUATION ET ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société n'est propriétaire d'aucun titre et d'aucune valeur mobilière émis par des sociétés et qui pourraient être considérés comme des titres de filiales ou de participations.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide de distribuer un dividende de 10 € par part sociale soit 2 700 € et d'affecter le solde du résultat de l'exercice s'élevant à 17 966 € en report à nouveau.

DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle qu'une distribution de dividende a eu lieu les trois dernières années pour un montant de 2 700 euros chaque année.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 223 Quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, l'associé unique précise également que les comptes de l'exercice clos le 31

décembre 2022 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39.4 du même Code.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société n'a franchi au 31 décembre 2022 aucun des seuils nécessitant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un suppléant.

Fait à AMBARES,
Le 17 MAI 2023

L'associé unique



EURL A.L PLOMBERIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 27 000 Euros
71, B avenue de la libération
33440 –AMBARES ET LAGRAVE

RCS BORDEAUX B539 012 963

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 17 MAI,
à 18 heures,

Monsieur ARNAUD LAURIATHIO, propriétaire des 270 parts sociales de 100 € composant le capital de la société A.L PLOMBERIE, associé unique et seul gérant de ladite société,

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- Les conventions visées à l'article L- 223.19,
- pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été établis et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 20 666 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

AL

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de distribuer un dividende de 10 € par part sociale soit 2 700 € et d'affecter le solde du résultat de l'exercice s'élevant à 17 966 € en report à nouveau.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle qu'une distribution de dividende a eu lieu les trois dernières années pour un montant de 2 700 euros chaque année.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- Monsieur ARNAUD LAURIATHIO a perçu une rémunération de 47 200 € pour ses fonctions de gérant et a bénéficié de la prise en charge de ses cotisations sociales obligatoires et facultatives.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique gérant et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'Associé Unique



EURL LA A.L PLOMBERIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 27 000 Euros
71, B avenue de la libération
33440 –AMBARES ET LAGRAVE

RCS BORDEAUX B539 012 963

AFFECTATION DU RESULTAT DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 MAI 2023

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide de distribuer un dividende de 10 € par part sociale soit 2 700 € et d'affecter le solde du résultat de l'exercice s'élevant à 17 966 € en report à nouveau.

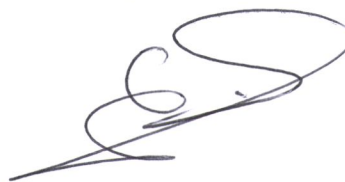
Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle qu'une distribution de dividende a eu lieu les trois dernières années pour un montant de 2 700 euros chaque année.

II - RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

L'associé unique décide de distribuer un dividende de 10 € par part sociale soit 2 700 € et d'affecter le solde du résultat de l'exercice s'élevant à 17 966 € en report à nouveau.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle qu'une distribution de dividende a eu lieu les trois dernières années pour un montant de 2 700 euros chaque année.

Fait à AMBARES,



AL